

## **Compte rendu du Comité Technique Local du 16 janvier 2019**

La déclaration liminaire de Solidaires Finances Publiques (jointe en dernière page) a été l'occasion de débattre sur le dialogue social en général et à la DIRCOFI Centre Ouest en particulier. Comment ne pas s'interroger sur le fonctionnement de notre société en constatant que les organisations syndicales (O.S.), respectueuses des institutions, ne sont plus écoutées par le gouvernement, mais que des manifestants en gilets jaunes ont obtenus gain de cause sur plusieurs sujets à la fin de l'année 2018, au prix de débordements qui ne peuvent qu'être condamnés sans ambiguïté ?

En faisant la sourde oreille depuis des années aux alertes lancées par les O.S. le gouvernement a lui-même contribué à faire monter la pression sociale. Mais a-t-il appris de ses erreurs ? Rien n'est moins sûr, quand à l'issue d'une réunion avec les O.S. de la Fonction Publique, le gouvernement refuse tout dégel du point d'indice au seul motif du coût budgétaire que cela aurait. Le gouvernement n'a pas pris en compte une autre conséquence, à savoir l'amélioration de la situation financière de ses agents. Et le gouvernement ne prend pas en considération la légitimité de notre demande. Pourtant avec près de 25 % de perte de pouvoir d'achat entre 1996 et 2018, chaque agent devrait être rémunéré à hauteur d'un quart supplémentaire de ce qu'il percevait aujourd'hui pour avoir le même pouvoir d'achat qu'en 1996 !

Solidaires Finances Publiques a rappelé que depuis de nombreuses années trop de réformes, de modifications guidées par le sacro-saint dogme de la restriction budgétaire et habillées du prétexte de la modernisation sont passées en force contre l'avis des agents et de leurs représentants. Nous avons ainsi rappelé l'harmonisation budgétaire des agents de la DGFIP suite à la fusion qui s'est notamment traduite par une baisse du pouvoir d'achat des agents qui percevaient des IFDD, la mise en place d'outils informatiques perfectibles et contraignants, dont RIALTO Mémo, la non-revalorisation des frais de déplacements, la hausse des objectifs, etc. Nous avons aussi rappelé que l'enjeu des CTL était trop souvent joué d'avance, car il s'agissait de décliner au niveau local, une décision nationale.

Le président a répondu que sur de nombreux sujets mentionnés par Solidaires Finances Publiques, notamment la rémunération, il n'avait pas la main, mais il considère néanmoins disposer d'une marge de manœuvre quant à la mise en place locale des orientations nationales.

### **1/ Généralisation du télétravail à la DGFIP et modalités de déploiement au sein de la DIRCOFI CENTRE OUEST :**

La direction a engagé la campagne de

recensement des candidatures au télétravail dès l'annonce de la généralisation du dispositif : 26 agents sont désormais concernés par ce nouveau mode de travail. Elle a précisé que la mise en œuvre du télétravail s'inscrivait dans le cadre d'une campagne annuelle.

Solidaires Finances Publiques a rappelé que les conditions matérielles d'exercice des agents en télétravail devaient être les mêmes que celles des autres agents. A ce titre, il a été indiqué que les moyens matériels devaient être adaptés aux besoins des télétravailleurs (PC légers et performants, accessoires adaptés tels que des sacs à dos notamment).

## 2/ Evolution de la mission de contrôle fiscal :

### - Orientations du contrôle fiscal :

La direction a commencé par indiquer qu'en matière de contrôle fiscal, il ne fallait pas avoir une politique du chiffre. Solidaires Finances Publiques aurait pu partager cette assertion ; toutefois, la suite du propos de la direction a consisté à développer indicateurs et repères d'activité mentionnés dans la note du Bureau CF-1A du 14 novembre 2018. La direction a également commenté les objectifs réalisés en 2018 par la DIRCOFI centre Ouest et présenté les objectifs fixés pour 2019. Fin de la politique du chiffre, vous avez dit ?

Solidaires Finances Publiques a mis en exergue certains travers liés à la politique d'affichage qui résulte de la contrainte des indicateurs. Faute d'allouer des moyens adaptés en matière de programmation, certaines opérations sont engagées en vérification de comptabilité alors qu'elles

pourraient être traitées en CSP. L'engagement d'examen de comptabilité est parfois inapproprié : en matière d'opérations ciblées, une VP est très souvent préférable. Nous avons dénoncé un contrôle fiscal « low-cost ».

La direction a précisé le calcul des objectifs en nombre d'opérations de contrôle au sein de la DIRCOFI : la cible fixée chaque année par le Service du contrôle fiscal est calculée à partir du nombre d'agent ayant un poste de vérificateur, quelque soit l'emploi effectif de l'agent. Cette cible est ensuite répartie entre les brigades à partir d'une clé de répartition basée sur les effectifs réels disponibles du service, c'est-à-dire corrigés des arrêts maladie, des formations de plus de 15 jours, des activités syndicales, des activités ACL à mi-temps. La direction a indiqué que le plafonnement à 100 puis 105 affaires par brigade est supprimé pour 2019. L'objectif à atteindre en 2019 est de 2 327 affaires pour la DIRCOFI Centre Ouest. Il convient de relever que c'est la première fois que le président du CTL donne autant de précisions sur le calcul des objectifs. Mais cela ne signifie pas pour autant que nous les trouvons pertinents.

En effet, Solidaires Finances Publiques a dénoncé l'hypocrisie qui consiste, pour fixer l'objectif de notre DIRCOFI, à prendre en compte des vérificateurs qui n'ont pas d'affaires à rendre compte-tenu d'un emploi spécifique : ACListes, consultants financier et internationaux. Ces collègues, ayant une formation et une compétence spécifiques, dont l'apport à la mission de contrôle fiscal n'est pas contesté, ne devraient pas figurer parmi les agents contribuant à rendre des dossiers. Nous avons aussi attiré l'attention de la direction sur les chefs de brigade dont les objectifs ont été déplafonnés La

direction a indiqué que ces chefs de service ne seraient pas sollicités pour des activités supplémentaires (pilotage de réseau, audit, ...).

Solidaires Finances Publiques a une nouvelle fois dénoncé l'absence de prise en compte de certaines absences dans la réfaction des objectifs brigade : pourquoi n'est-il pas tenu compte des formations qui n'excèdent pas 15 jours ? Pourquoi n'est-il pas tenu compte des journées de grève (retenue de traitement pour service non fait, mais la direction exige de faire le travail ! ) ?

### - Loi relative à la lutte contre la fraude et la loi ESSOC :

La direction a présenté brièvement la réforme de la poursuite pénale pour fraude fiscale et la mise en œuvre de la garantie fiscale par les services de contrôle. Elle a indiqué que plusieurs notes sur ces sujets devraient être publiées avant fin janvier. Suite à ces nouveautés, elle a signalé qu'il a fallu revoir les seuils de visa (note DIRCOFI du 6 décembre 2018).

Solidaires Finances Publiques n'a pu une nouvelle fois que constater l'impréparation et le manque d'anticipation de l'administration suite à des modifications législatives. Ainsi l'administration demande aux agents d'appliquer des réformes au 1<sup>er</sup> janvier 2019 dont les modalités pratiques n'étaient toujours pas connues au moment du CTL !

Solidaires Finances Publiques a clairement souligné l'impact du signalement pré-visa sur la charge de travail de l'ensemble des acteurs du contrôle fiscal et sur le cadencement des affaires concernées.

### 3/ Questions diverses :

#### Dysfonctionnements informatiques :

Solidaires Finances Publiques a fait état de difficultés informatiques de plus en plus fréquentes : applications métiers (exemple RIALTO) ou support (exemple SIRHIUS-Demande de vœux) indisponibles ou dysfonctionnant, mises à jour comportant des erreurs (exemple CFIR), rôle du Référent Bureautique Local réduit dans sa possibilité à intervenir,...

Ces dysfonctionnements informatiques croissants perturbent sensiblement l'exercice des missions.

Pour étayer ses propos, Solidaires Finances Publiques remis à l'administration des copies d'écran de messages d'erreurs. Nous avons aussi rappelé qu'en 2018, la part des agents ressentant une évolution négative des applications métiers avait progressé de 10 points pour s'établir à 21 %, alors qu'elle était stabilisée aux environs de 10 % depuis au moins trois ans (source : enquête DGFIP).

Solidaires Finances Publiques a dénoncé le fait que l'informatique à la DGFIP a cessé d'être un outil au service des agents pour devenir une contrainte. De surcroît, les agents ne peuvent plus adapter leur ordinateur aux besoins spécifiques d'un contrôle, car il est complètement figé en tant que poste de travail unifié (PTU).

La direction a admis que la situation n'était pas satisfaisante, et que ces difficultés informatiques feraient l'objet d'une information de la Direction générale.

Elle a indiqué qu'elle allait demander la mise en place d'un PTU dédié au contrôle fiscal, plus adapté et plus souple que l'actuel.

## **DÉCLARATION LIMINAIRE CTL du 16/01/2019**

### **La prime à la casse ?**

Monsieur le Président,

Après les élections professionnelles de 2018, à l'aube d'un nouveau mandat, il ne paraît pas inintéressant de réfléchir à nos rôles. Nous, représentants élus du personnel, militants de Solidaires Finances Publiques avons pour habitude de défendre les agents de la DGFIP au travers d'institutions mises en place par les négociations entre les syndicats et la direction.

Revenons sur ces dernières années, rappelons-nous une promesse faite par Monsieur Parini, alors Directeur Général. Il avait assuré que la fusion DGI/CP ne ferait pas de perdants. Or, l'harmonisation des régimes indemnitaires est loin de n'avoir fait que des gagnants. La fiscalisation des IFDD s'est traduite, sur la base du barème de 2015 par une hausse de l'impôt sur le revenu de 698 € pour un vérificateur, alors inspecteur au 11<sup>ème</sup> échelon. Et ce n'est pas les quelques remboursements de repas supplémentaires qui ont permis de compenser cette perte de pouvoir d'achat.

Pouvoir d'achat, parlons-en pour rappeler qu'entre 2000 et 2016, la perte de pouvoir d'achat de l'indice de rémunération des fonctionnaires est de 14,4 % : cela signifie que pour 1 000 € perçus aujourd'hui, un agent devrait recevoir 144 Euros supplémentaires pour maintenir son pouvoir d'achat au niveau de l'année 2000.

En quelques semaines, le mouvement des gilets jaunes a poussé le gouvernement à prendre des mesures pour favoriser le pouvoir d'achat des Français. Le gouvernement avait-il enfin compris qu'il ne pouvait continuer d'appliquer une implacable politique d'austérité motivée par des raisons dogmatiques ? La réponse n'a pas tardé, car le gouvernement a clairement refusé aux organisations syndicales de dégeler la valeur du point d'indice pour des motifs budgétaires.

Sur bien des sujets nous argumentons, nous démontrons la justesse de notre point de vue ou du moins, nous justifions d'une remise en cause des intentions de l'administration. En vain. Le gouvernement préfère récompenser les manifestants violents, plutôt que les interlocuteurs désignés par les élections professionnelles.

Alors, Monsieur le Président, pourrez-vous répondre à cette question : que faisons-nous ici ?

Solidaires Finances Publiques demande que cette déclaration liminaire soit jointe au procès-verbal de la réunion.